





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2015-227**

Séance publique du

8 juin 2015

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Président de la
Communauté du Pays d'Aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20150608- lmc167439-DE-1-1
Date de signature : 11/06/2015
Date de réception : jeudi 11 juin 2015
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : CONSERVATOIRE DARIUS MILHAUD - TARIFS DES DROITS DE SCOLARITE ET DE
LOCATIONS D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE - ANNEE SCOLAIRE 2015/2016**

Le 8 juin 2015 à 17h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 02/06/2015, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Ravi ANDRE à Madame Liliane PIERRON, Madame Christine BERNARD à Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Madame Patricia BORRICAND à Madame Danièle BRUNET, Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET à Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Madame Michele EINAUDI à Monsieur Edouard BALDO, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Claude MAINA à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jacques AGOPIAN.
Secrétaire : Sylvain DIJON

Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE donne lecture du rapport ci-joint.



Direction Générale des Services
Conservatoire Darius Milhaud

Nomenclature : 8.9
Culture

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 8 JUIN 2015

RAPPORTEUR : Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE

Politique Publique : 07-DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE

OBJET : CONSERVATOIRE DARIUS MILHAUD - TARIFS DES DROITS DE SCOLARITE ET DE LOCATIONS D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE - ANNEE SCOLAIRE 2015/2016 - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

La grille des tarifs des droits de scolarité et des locations d'instruments de musique du Conservatoire Darius Milhaud pour l'année scolaire 2015/2016, est présentée comme chaque année sous forme d'un tableau dans lequel apparaissent, en fonction des niveaux d'études dans l'établissement, de la formule choisie et du lieu de résidence, les différents tarifs applicables.

A - Droits d'inscription :

Pour l'année 2014, le nombre d'élèves était de 1 475 (contre 1 432 en 2013).

Afin de maintenir un enseignement de qualité délivré par le Conservatoire, tout en permettant un réajustement au regard des charges induites par le fonctionnement de cet établissement, il est proposé chaque année une augmentation des tarifs de la scolarité.

Il convient cependant de souligner plusieurs facteurs importants qui vont avoir une incidence sur la détermination de l'augmentation du coût de la scolarité.

D'une part, une baisse de la subvention de l'État, même si celle-ci a été maintenue à 145 000 € pour cette année, elle était à 183 300 € en 2012, d'autre part, un nombre d'élèves maintenu à un niveau élevé qui nécessite, par voie de conséquence, un nombre d'enseignants toujours aussi important.

Bien qu'on enregistre une légère augmentation des redevances des droits de scolarité, l'ensemble de ces facteurs influent sur la masse salariale, laquelle est également impactée par l'effet mécanique lié au déroulement de carrière (avancement d'échelon et de grade) ainsi que par l'augmentation des charges appliquées aux salaires.

Le Conservatoire a représenté une charge salariale de 3 769 358 €, toutes taxes comprises pour la collectivité, contre 3 604 318 € en 2013 déduction faite de la subvention de l'État d'un montant de 145 000 € (contre 137 475 € en 2013) et des droits de scolarité d'un montant de 279 408 € en 2014 (contre 266 229 € en 2013).

Il est proposé, par conséquent, qu'une augmentation de 3% soit appliquée sur l'ensemble des tarifs de la scolarité et ce, conformément à la délibération DL 2015-2 du 9 février 2015 relative à la fixation des tarifs et des droits divers.

Afin de faciliter les encaissements des droits de scolarité, le Conservatoire s'est engagé dans une révision de ses procédures, laquelle va notamment avoir pour effet de modifier sa régie de recette et permettre ainsi aux familles de régler dès l'inscription leur facture via une carte bancaire ou un prélèvement automatique.

De même, le Conservatoire est engagé dans un processus de consultation à distance par les familles des informations liées à la scolarité de leur enfant. A terme ce procédé devrait permettre un paiement en ligne des droits de scolarité.

B - Catégories d'élèves et d'enseignants exonérés des droits d'inscription :

Conformément aux textes nationaux en vigueur, les élèves des CHAM et des CHAD (Classes à Horaires Aménagés Musique et Danse) sont dispensés de redevance.

Les élèves inscrits en ateliers péri-scolaires danse dans le cadre du « P.O.I.V.R.E » sont dispensés de redevance.

Il est également proposé de reconduire le dispositif social antérieur permettant de dégrever de 25%, 50%, 75% ou 100% les familles qui peuvent justifier de difficultés financières, sur dossier examiné par une commission spécifique.

C - Formation des enseignants :

Les enseignants du Conservatoire qui suivent des cours dans une autre discipline que celles qu'ils enseignent seront inscrits dans le cadre du plan de formation de l'année en cours, sous réserve de l'arbitrage réalisé par le Service Formation en fonction des priorités émises par la Collectivité.

C'est pourquoi, je vous demande, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ADOPTER** la grille des tarifs des droits de scolarité applicables aux élèves du Conservatoire ;

- **ADOPTER** les tarifs de locations d'instruments de musique ;

- **ADOPTER** la grille de valeur de remplacement des instruments à verser en cas de non restitution de celui-ci ;

- **DIRE** qu'est reconduit le dispositif social permettant d'exonérer partiellement ou totalement les familles en difficulté financière ;

- **DIRE** que les élèves inscrits en ateliers péri-scolaires danse dans le cadre du « P.O.I.V.R.E » sont exonérés de redevance ;
- **DIRE** que les enseignants du Conservatoire qui suivent des cours dans une autre discipline que celles qu'ils enseignent pourront être inscrits dans le cadre du plan de formation de la collectivité ;
- **AUTORISER** Monsieur le Trésorier Principal d'Aix Municipale à faire recettes des sommes correspondantes.

DL.2015-227 - CONSERVATOIRE DARIUS MILHAUD - TARIFS DES DROITS DE SCOLARITE
ET DE LOCATIONS D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE - ANNEE SCOLAIRE 2015/2016 -

Présents et représentés	: 54
Présents	: 46
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 54
Pour	: 54
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,
Reine MERGER



Compte-rendu de la délibération affiché le : 11/06/2015
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

DIRECTION GENERALE DES SERVICES
CONSERVATOIRE DARIUS MILHAUD
CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL

PROJET TARIFS DU DROIT DE SCOLARITE 2015-2016				
NIVEAU	RESIDENT CPA		RESIDENT HORS CPA	
	CURSUS OU ATELIER		CURSUS	ATELIER
INITIAL 1^{ère} PERSONNE	130		260	130
2 ^{ème} PERSONNE -25%	98		196	98
3 ^{ème} PERSONNE -50%	65		130	65
4 ^{ème} PERSONNE	GRATUIT			
CYCLE 1 1^{ère} PERSONNE	195		390	195
2 ^{ème} PERSONNE -25%	146		292	146
3 ^{ème} PERSONNE -50%	98		196	98
4 ^{ème} PERSONNE	GRATUIT			
CYCLE 2 ET CYCLE 2 COURT 1^{ère} PERSONNE	255		510	255
2 ^{ème} PERSONNE -25%	190		380	190
3 ^{ème} PERSONNE -50%	128		256	128
4 ^{ème} PERSONNE	GRATUIT			
CYCLE 3 ET EXCELLENCE AMATEUR 1^{ère} PERSONNE	297		594	297
2 ^{ème} PERSONNE -25%	222		444	222
3 ^{ème} PERSONNE -50%	148		296	148
4 ^{ème} PERSONNE	GRATUIT			
CYCLE SPECIALISE ET PERFECTIONNEMENT 1^{ère} PERSONNE	396			
2 ^{ème} PERSONNE -25%	298			
3 ^{ème} PERSONNE -50%	198			
4 ^{ème} PERSONNE	GRATUIT			
DISCIPLINE SUPPLEMENTAIRE INDIVIDUELLE (INSTRUMENTALE, VOCALE OU CHOREGRAPHIQUE, GMAO) QUEL QU'EN SOIT LE NOMBRE. PAS DE DEGRESSIVITE FAMILIALE	82		164	
DISCIPLINE SUPPLEMENTAIRE COLLECTIVE (MUSIQUE DE CHAMBRE, ORCHESTRE), DISCIPLINE ERUDITION (HISTOIRE DE LA MUSIQUE, HARMONIE, ANALYSE, FUGUE, CONTREPOINT) QUEL QU'EN SOIT LE NOMBRE. PAS DE DEGRESSIVITE FAMILIALE	GRATUIT SI INSCRIT EN CURSUS PAR AILLEURS	82 SI INSCRIT EN AUDITEUR HORS CURSUS PAR AILLEURS	GRATUIT SI INSCRIT EN CURSUS PAR AILLEURS	82 SI INSCRIT EN AUDITEUR HORS CURSUS PAR AILLEURS
ELEVE ASSOCIE. PRATIQUE COLLECTIVE UNIQUEMENT, HORS CURSUS UNIQUEMENT. PAS DE DEGRESSIVITE FAMILIALE	65			
AUDITEUR HORS CURSUS. PAS DE DEGRESSIVITE FAMILIALE	255			
WEEK END MUSIQUE ANCIENNE. HORS CURSUS. PAS DE DEGRESSIVITE FAMILIALE	302			
CONCOURS D'ENTREE. PAS DE DEGRESSIVITE FAMILIALE	18			

TARIFS DE LOCATION D'INSTRUMENT	
LOCATION ANNUELLE (DU 1^{er} OCTOBRE AU 30 SEPTEMBRE) D'UN INSTRUMENT "PETITE MAIN". VOIR LA LISTE. PAS DE DEGRESSIVITE FAMILIALE	110
LOCATION ANNUELLE (DU 1^{er} OCTOBRE AU 30 SEPTEMBRE) D'UN INSTRUMENT ADULTE. VOIR LISTE DETAILLEE. PAS DE DEGRESSIVITE FAMILIALE	220
EN CAS DE PERTE OU DE DETERIORATION, LE LOUEUR S'ENGAGE PAR CONVENTION A VERSER A LA VILLE UNE SOMME EQUIVALENTE A LA VALEUR DE REMPLACEMENT DU-DIT INSTRUMENT. 3 GROUPES DE VALEUR ONT ÉTÉ CONSTITUES : 2 000€, 4 000€, 6 000€. POUR PLUS DE DETAIL CONSULTER LE MODELE DE CONVENTION DISPONIBLE AUPRES DU REGISSEUR DE RECETTES.	

INSTRUMENTS PETITES MAINS

VIOLON 1/8

VIOLON 1/4

VIOLON 1/2

VIOLON 3/4

ALTO 1/4

ALTO 1/2

ALTO 3/4

VIOLONCELLE 1/8

VIOLONCELLE 1/4

VIOLONCELLE 1/2

PETITS ACCORDEONS

CONTREBASSE 1/8

CONTREBASSE 1/4

CONTREBASSE 1/2

CONTREBASSE 3/4

GUITARE 1/2

GUITARE 3/4

HARPE CELTIQUE

PETITS ACCORDEONS

HAUTBOIS SANS CLE

CLARINETTE BAMBOU

BASSON QUINTE

TROMBONE JUNIOR

COR JUNIOR

TUBA JUNIOR

SAXHORN JUNIOR

SAXOPHONE RECOURBE ARBITER

INSTRUMENTS GRANDES MAINS

TOUS LES AUTRES

2 000 €	4 000 €	6 000 €
<p>TOUS VIOLONS TOUS ALTOS TOUS VIOLONCELLES HARPE CELTIQUE FLUTE TRAVERSIERE UT CLARINETTE COR TROMPETTE TROMBONE SAXOPHONE ARBITER PETITS ACCORDEONS</p>	<p>TOUTES CONTREBASSES FLUTE TRAVERSIERE EN SOL HAUTBOIS COR DE BASSET BASSON Français SAXOPHONE ALTO SAXOPHONE TENOR GRANDS ACCORDEONS</p>	<p>GRANDE HARPE FLUTE TRAVERSIERE BASSE COR ANGLAIS CLARINETTE BASSE BASSON ALLEMAND CONTREBASSON TUBA SAXHORN SAXOPHONE BARYTON SAXOPHONE BASSE CLARINETTE MI BEMOL VIOLES DE GAMBE</p>